



Conservatoire de la mémoire de l'école et du patrimoine scolaire, la MHEM a pour objectifs « de contribuer à enrichir et promouvoir l'histoire de l'école par la présentation de collections matérielles, littéraires, le recueil et la conservation de documents et de témoignages, la consultation et la production sous toutes ses formes de documents relevant du patrimoine scolaire principalement du département de la Manche » (extrait article 1 des statuts).

Bulletin d'adhésion 2024

À retourner accompagné du montant de l'adhésion à :

Association-loi 1901

Siège Social : Mairie de Carentan-les-Marais

Reconnue d'intérêt général (permet une fiscalisation avantageuse : 66% du montant de la cotisation ou des dons éventuels peuvent être retenus au titre de la déclaration d'impôts sur les revenus (selon la réglementation en vigueur).

Mme Marie-Jo DARET

Trésorière-adjointe MHEM

101, rue Lucien-Goubert

50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN

Le 25 mai 2018, est entré en application le Règlement Général sur la protection des Données (RGPD/GRPD) – Règlement européen n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016. Conformément à ce règlement, nous vous confirmons que vos données personnelles ne seront en aucun cas délivrées à des tiers, ni utilisées à d'autres fins qu'aux activités de notre association. Vous disposez d'un droit de consultation et de modifications en vous adressant à la MHEM à Carentan. Les seules informations personnelles que nous détenons sont celles que vous nous avez communiquées lors de votre adhésion.

Je, soussigné,

M., Mme, Mlle : **Prénom** :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Profession (facultatif) : **Age (facultatif)** :

E-mail (adresse Internet) :

Adhère à l'association LA MAISON DE L'HISTOIRE DE L'ÉCOLE DANS LA MANCHE (MHEM) pour la période courant jusqu'au 31 décembre 2024. A ce titre, je reconnais l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts ainsi que le règlement intérieur (en cours de rédaction) qui sont mis à ma disposition en ligne ou dans les locaux de l'association.

en tant que membres actifs selon les statuts

- Membre de l'une des associations partenaires (Amopa, Udden, Arcades) : 10 €
- Membre : (non concerné par la situation précédente) 15 €
- Couple : (membres non concernés par la situation du point 1) 25 €
- Personne morale (à partir de) : 30 €
- Membre bienfaiteur (à partir de) : 35 €

Je joins en conséquence mon règlement par chèque établi à l'ordre de *La Maison de l'histoire de l'école dans la Manche* accompagné de ce bulletin.

Je m'engage à ne faire aucune exploitation lucrative, totale ou partielle, des travaux de l'Association.

Fait à :

le :

Signature obligatoire

(précédée de la mention « lu et approuvé »)